

Décision n°2026-15 du 13 octobre 2026

Acquisition de petit mobilier Pour l'accueil de loisirs de Venesmes – Service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes

La Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu l'article L.2123-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et l'article R.2123-11 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération n°26-34 du conseil communautaire en date du 29 avril 2026 portant délégation du conseil communautaire à la Présidente en matière de marché de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 45 000 € HT,

Considérant la nécessité d'acquérir du petit mobilier pour l'accueil de loisirs de Venesmes géré par le service Enfance-Jeunesse de la communauté de communes afin d'assurer le bon fonctionnement des missions de services publics,

Considérant la consultation lancée auprès de plusieurs fournisseurs,

Considérant l'offre de prix de la société WESCO sise Route de Cholet – 79140 CERIZAY, pour du petit mobilier composé de tables, chaise et tapis,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'offre de prix de la société WESCO relative à du petit mobilier pour l'accueil de loisirs de Venesmes géré par le service Enfance-Jeunesse de la communauté de communes, d'un montant total de 1 393.38 € HT soit 1 695.09 € TTC.

Article 2 : de signer le devis correspondant et/ou toutes pièces s'y rapportant.

Article 3 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Châteauneuf-sur-Cher, le 13 octobre 2026

La Présidente
Maryse JACQUIN-SALOMON

Date de transmission de l'acte au contrôle de légalité le 15/10/2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher le 14/10/2026

